



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 27 avril 2021

Membres présents : M. DAVID, Mme BOSCHER, M. JONVEL, M. COSTARD, Mme NAOUR, Mme GUÉRIN, M. BOURRY, Mme VALLET, M. L'HERMENIER, M. TUAL, Mme GOUAULT-CARIOT, Mme GUYADER, Mme CLEMENT, M. CHARLES, Mme MENARD, Mme DEMIRASAL, M. JEGOU, Melle LECOURT, M. LINTANF, Mme TRAVERS-LE ROUX, M. RAULT.

Membres absents excusés : Mme CONNAN, M. PRIGENT, M. BALAN, Mme DENIEL, Mme SURY, M. ROUILLE, M. LE FLOCH, M. LEJART, M. SELIER, Mme BROUTE, Mme CARLIER, M. JEGOU, Mme LECOURT, M. GOUAULT, M. RAULT, Mme MERIAN, Mme CLERET.

Invité : M. TIBERI, fondé de pouvoir du lycée Henri Avril de Lamballe et représentant l'agent comptable.

Ordre du jour :

1. **Domaine administratif**

- 1.1. Approbation de l'ordre du jour.
- 1.2. Désignation du secrétaire de séance.
- 1.3. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 08 février 2021.

2. **Vie scolaire et pédagogique**

3. **Domaine financier**

- 3.1. Compte financier 2020

4. **Questions diverses**

Le conseil d'administration se tient en distanciel. A l'ouverture de la séance, 19 membres sont connectés et deux présents au collège. Le quorum est atteint, le président ouvre la séance.

I. Domaine administratif

1.1. Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout de 3 questions des représentants des parents d'élèves :

- Une question relative à l'heure d'ouverture du matin
- Une question concernant l'absence de Mme TOGNON
- Une question sur la restauration scolaire.

1.2. M. COSTARD est nommé secrétaire de séance.

1.3. Le procès-verbal du conseil d'administration du 08 février 2021 est adopté.

II. Vie scolaire et pédagogique

III. Domaine financier

3.1 Compte financier 2020

Le rapport sur le compte financier 2020 permet de mieux appréhender la situation financière et comptable du collège Simone VEIL. Il est constitué de deux parties présentées conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable. Le compte rendu de gestion de l'ordonnateur rend compte de l'exécution budgétaire en regard du budget adopté et éventuellement modifié par le conseil d'administration. L'analyse des données financières s'effectue à partir du résultat, de la capacité d'autofinancement ainsi que de divers indicateurs.

Au préalable, il convient de rappeler la situation particulière de cette année 2020 qui est la seconde année de fonctionnement du nouveau collège Simone VEIL (depuis la fermeture du collège Gustave TERY et son transfert sur un nouveau site de Lamballe au 1er septembre 2018) et l'éclosion de la crise sanitaire liée au Covid 19 qui a engendré des modifications budgétaires.

Le principal présente le service AP (Activités Pédagogiques). Il évoque la situation des différents crédits et les voyages scolaires.

L'adjoint-gestionnaire présente le bilan des autres services.

Le bilan de l'exercice 2020 est satisfaisant et se traduit par une très légère augmentation du fonds de roulement de 1 008,45 € pour un montant de 123 928,12 €, soit 92 jours de fonctionnement.

La crise sanitaire a un impact non négligeable sur les finances de cette année. Les frais liés aux achats, à la communication, aux différents protocoles avoisinent les 10 000,00 €.

M. TIBERI, fondé de pouvoir de l'agence comptable du lycée Henri AVRIL, présente le bilan comptable du collège.

Dans un premier temps, le résultat négatif qui s'explique par la situation très particulière du déroulement de l'année 2020, marquée par l'épidémie de Covid19 et la fermeture de l'établissement scolaire pendant plusieurs semaines, d'où un impact important et non prévisible sur les dépenses et les recettes du collège.

Services - Intitulé	Montant net des dépenses	Montant net des recettes	Résultat partiel
Section de Fonctionnement			
AP- Activité Pédagogique	67 576,27	71 411,90	3 835,63
VE- Vie Elève	21 995,71	22 817,47	821,76
ALO- Administration et Logistique	90 595,44	71 978,40	-18 617,04
Totaux Services Généraux	180 167,42	166 207,77	-13 959,65
SRH- Restauration et Hébergement	270 134,31	280 005,71	9 871,40
SBN- Bourses Nationales	44 439,00	44 439,00	0,00
Total Services Spéciaux	314 573,31	324 444,71	9 871,40
Total Exécution Budgétaire	494 740,73	490 652,48	-4 088,25

La CAF ou l'IAF mettent en évidence l'excédent ou l'insuffisance des ressources financières dégagées par le fonctionnement de l'établissement (hors amortissements) pendant l'exercice.

Elle mesure la capacité du collège à financer sur ses propres ressources, les besoins liés à son existence et son activité comme les investissements.

La CAF ou IAF est donc égale au résultat brut en ajoutant les dotations aux amortissements réels (6 415.50 €) aux amortissements neutralisés (3 191.76 €) et en soustrayant les neutralisations des financements (3 191.76 €). Ce qui revient à ajouter les amortissements réels uniquement (6 415.50 €)

Pour 2020, nous constatons donc une CAF de 2 327.25 € ce qui confirme des ressources supérieures aux besoins sur l'exercice.

La variation du fonds de roulement correspond à la CAF (ou IAF) de laquelle on déduit les dépenses d'investissement sur fonds propres. Avec les opérations d'investissements sur fonds propres en 2020 (1 318.80 €), la variation du fonds de roulement correspond à une augmentation de **1 008.45 €**.

Les 92 jours de fonds de roulement ne sont pas représentatifs de la réalité : parce que le fonds de roulement augmente de 1 008,45 € et qu'il y a une augmentation de 31 jours ce qui n'est pas cohérent. Les charges pour l'année 2020 sont bien inférieures à celles de la moyenne de 2018 et 2019 (diminution de 32,02 %).

Si on recalcule le nombre de jours de fonds de roulement avec la moyenne des charges de 2018 et 2019 : on obtient le nombre de 62 jours de fonds de roulement, bien plus proche de la réalité. C'est ce chiffre-là qu'il faut prendre en compte.

Le taux de non-recouvrement s'élève à **7.12 %**.

Ce chiffre en augmentation s'explique par les difficultés de recouvrement malgré les nombreuses relances du service gestion du collège. Les familles fréquentant le collège Simone VEIL sont en majorité issues de familles défavorisées.

Au 31 décembre, les créances de demi-pension se montent à 13 179.08 €.

A ce jour, le montant des créances soldées est de 9 823.95 €.

La rigueur et l'investissement de l'équipe de gestion méritent d'être soulignés.

Quant aux créances contentieuses le recours à l'huissier a été nécessaire et suit son cours.

A ce jour le montant des créances au 416 est de 5 542.60 €

68 % des familles sont en prélèvement automatique et peuvent ainsi mieux gérer leur budget : le recouvrement est ainsi sécurisé.

Les membres du CA adoptent sans réserve le compte financier de l'exercice 2020 par 20 pour et 01 abstention.

Ils affectent le résultat de – 4088,25 € sur un compte de réserve unique par 19 pour et 02 abstentions.

Départ de M. TIBERI et de Mme TRAVERS-LEROUX.

IV. Questions diverses

↳ Les représentants des parents d'élèves demandent quelle est l'heure officielle d'ouverture du collège le matin et s'il est possible d'avancer l'horaire afin d'avoir un créneau plus important, ce qui permettrait peut-être de fluidifier le trafic.

Cette solution est difficile à envisager. Le principal explique qu'il est difficile de mobiliser du personnel supplémentaire le matin car cela donnera lieu à des récupérations et forceront des absences sur des moments importants de la journée. L'ouverture du collège est à 07h45 et le temps d'attente des élèves jusqu'à 08h00 engendre des risques de manquement au protocole sanitaire. D'ailleurs on constate très peu de retard en cours.

Un parent remarque que parfois les portes ouvrent à 07h50 et que certains parents restent en stationnement en attendant l'ouverture, ce qui perturbe la fluidité de circulation.

↳ Les représentants des parents d'élèves demandent si l'établissement a des informations sur le remplacement de Mme TOGNON, enseignante en éducation musicale, absente depuis le 02 novembre 2020.

Mme TOGNON a repris son service le 08 avril et en présentiel le 03 mai.

↳ Les représentants des parents d'élèves signalent que la quantité de nourriture est insuffisante pour certains élèves et que le choix en fin de service est réduit. Comment palier à ces difficultés afin de ne pas pénaliser les élèves ?

L'adjoint-gestionnaire précise que le collège applique la réglementation définie par le Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective (GEMRCN) et de nutrition (circulaire du 30.09.2011 consolidée en 2015). L'objectif est d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas servis en collectivité en tenant compte de la montée inquiétante du surpoids et de l'obésité et dans le respect du programme national nutrition santé. Principes : contrôle des fréquences de service de plats sur 20 repas consécutifs et contrôle des grammages des portions servies selon l'âge et l'institution des convives. Par exemple, un steak haché pour un adolescent doit peser 100 grammes.

Par ailleurs, nous avons beaucoup de rotation de personnel en cuisine depuis le mois de janvier. Le personnel en remplacement n'est pas forcément spécialiste du poste et un temps d'adaptation est nécessaire. Pour faciliter le dialogue avec les élèves, nous avons mis en place des panneaux les invitant à demander plus si besoin.

Le choix en fin de service est réduit car nous sommes un self et non une cafeteria. De ce fait, afin de lutter contre le gaspillage et le surcoût, on ne peut garantir à chaque convive l'intégralité du menu. Toutefois, il

y a toujours le choix entre deux produits pour les entrées et les desserts en fin de service.

Les parents remercient d'avoir précisé les contraintes d'organisation du self.

Ils mentionnent également que deux d'entre eux n'ont pas pu se connecter.
Le principal va regarder pour quelles raisons il y a une absence de lien.

Fin du CA à 18h20.

Le Président de séance

Jean-François DAVID



Le secrétaire de séance

Thierry COSTARD

